



"Dogmazik" propose plus de 40 000 morceaux à écouter, télécharger, partager et utiliser commercialement... Et tout cela gratuitement et légalement et sans publicité ! Le site milite pour la musique libre et les licences ouvertes, avec l'accord des artistes français et internationaux.

Dogmazik

> " <http://www.dogmazik.net> "

3461 heures de musique offertes par 3860 artistes et 284 labels dans le monde entier : c'est le catalogue proposé par le Dogmazik. Le site est géré par l'association "Musique Libre !", qui milite depuis 2004 "pour que la musique soit accessible à tous, dans le respect des droits d'auteur". Avec comme arme, les licences ouvertes (Creative Commons, Licence Art Libre...), qui autorisent le public à télécharger le travail des artistes et à l'échanger, notamment par les réseaux peer-to-peer. Pensez néanmoins à vérifier la licence qui accompagne chaque morceau mis à disposition : certaines, mais pas toutes, permettent de modifier les morceaux ou de les utiliser à des fins commerciales.

Toute la musique est disponible gratuitement et sans publicité, ce qui est très agréable ! Libre à vous ensuite d'acheter le CD ou une place de concert pour l'artiste qui vous a séduit, ou bien simplement de partager sa musique avec vos amis pour le faire connaître.

Les morceaux sont classés (sur la droite de la page) par style de musique, par labels et par ville. Une fonction très pratique pour repérer les artistes près de chez vous et pour ensuite assister à leurs concerts...